



Menesia bipunctata (Zoubkov, 1829)

« Ménéésie à deux points »

Réalisation : PIBG sur mandat de l'OCAN – Service Biodiversité

Rédacteur : Mickaël Blanc

Date de réalisation : décembre 2024

1. BIOLOGIE & ÉCOLOGIE

CLASSIFICATION

Ordre : Coleoptera Linnaeus, 1758

Sous-Ordre : Polyphaga

Infra-Ordre : Cucujiformia

Super-Famille : Chrysomeloidea Latreille, 1802

Famille : Cerambycidae Latreille, 1802

Sous-Famille : Lamiinae Latreille, 1825

Tribu : Saperdini Mulsant, 1839

Genre : *Menesia* Mulsant, 1856

Espèce : *Menesia bipunctata* (Zoubkoff, 1829)

MORPHOLOGIE

IMAGO

Taille de 7 à 14 mm. Dimorphisme sexuel très peu marqué. Corps noir luisant hérissé d'une pilosité sombre. Antennes noires grêles, plus longues que le corps. Pronotum noir à ponctuation fine et irrégulière, avec une bande centrale étroite de pubescence blanche. Les pattes sont jaune orangé. Les élytres noirs possèdent une tache rectangulaire de duvet blanc à leur extrémité et, parfois, une série de taches atténuées, réparties sur le disque élytral central. Identification facile. Pas de risque de confusion.



Figure 1. *M. bipunctata*, imago. (© Mickaël Blanc)



COMPORTEMENT

M. bipunctata est une espèce localisée aux zones humides et ne remonte généralement pas au-dessus de 1000 m. Dans le bassin genevois, les adultes sont actifs de mi-avril à fin-juin. Ils sont diurnes, très agiles, et se tiennent souvent au revers des feuilles de leurs plantes hôtes. Les larves se développent quasi exclusivement sur la bourdaine (*Frangula alnus*), dans les branches et branchettes mortes. Elle est toutefois signalée du noyer, des saules et du peuplier tremble, ailleurs en Europe. Les femelles pondent leurs œufs dans des fissures naturels du bois, ou des incisions qu'elles pratiquent sur l'écorce des rameaux. Les larves, xylophages, pénètrent ensuite le cœur de la tige et y creuse une galerie circulaire, parallèle à l'axe du rameau. La nymphose s'effectue au tout début du printemps.

Durée de développement : 12 à 24 mois.

HABITAT

MACRO-HABITATS

L'espèce privilégie des biotopes humides et bien ensoleillés, où sa plante hôte peut évoluer librement. Autrefois elle était plus largement répandue dans les forêts alluviales et les zones agricoles humides, le long des talus, des ruisseaux et dans les zones buissonnantes des bas et hauts-marais.

MICRO-HABITATS

Dans les parties mortes des branches, rameaux et brindilles.

Spectre de plantes hôtes : oligophage, à tendance monophage, sur *Juglans nigra*, *Salix* sp., *Populus tremula*, mais surtout *Frangula alnus*.

2. STATUT DE L'ESPÈCE

Statut Liste Rouge Suisse : VU – vulnérable

Degré de priorité Suisse : 3 – priorité moyenne au niveau national

Liste Rouge des coléoptères saproxyliques d'Auvergne Rhône-Alpes : VU – vulnérable



3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

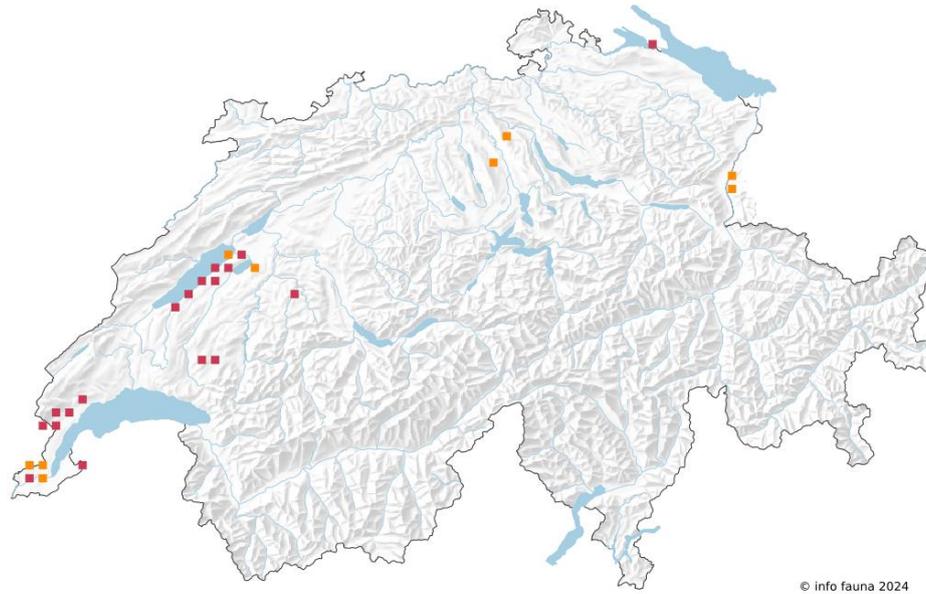


Figure 3. Carte de répartition de *M. bipunctata* en Suisse. Année charnière : 2010.
(données de © infofauna – CSCF)

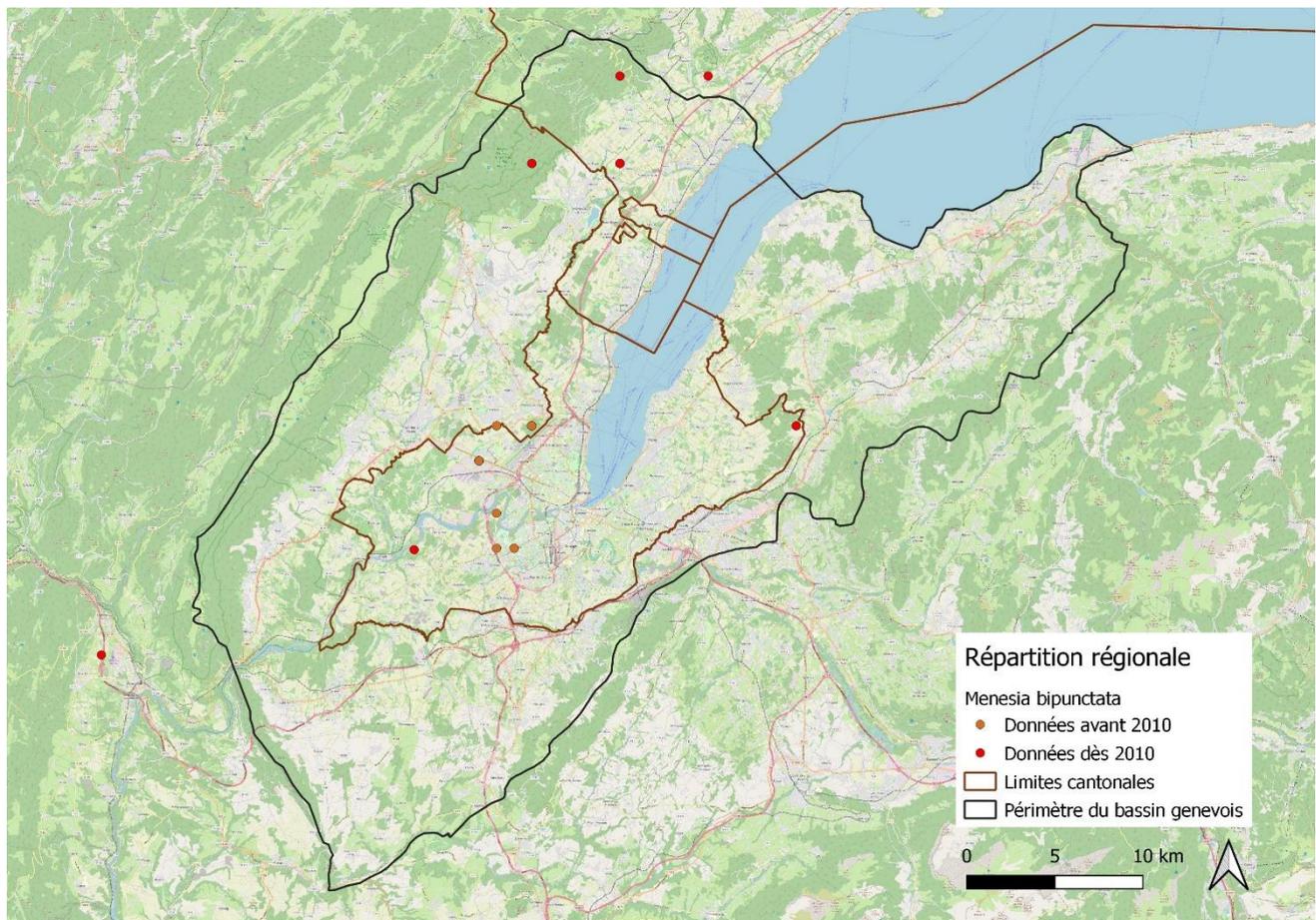


Figure 4. Carte de répartition de *M. bipunctata* dans le bassin genevois.
GBIF.org (07 December 2024) GBIF Occurrence Download <https://doi.org/10.15468/dl.8rk99y>

Distribution suisse : uniquement sur le Plateau. Distribution actuelle précisée par la découverte récente de nouvelles localités dans des zones alluviales ou de bas-marais d'importance nationale.

Répartition bassin genevois : connue de Haute-Savoie et des cantons de Genève et de Vaud. En possible expansion à l'extrême sud du canton de Vaud, ailleurs l'espèce demeure très rare et sporadique.

Répartition cantonale : populations rares et éparées, distantes les unes des autres. Populations en déclin depuis une cinquantaine d'années, *M. bipunctata* ne s'observe plus que dans deux stations (Moulin de Vert et Grands bois de Jussy). Elle ne semble pas avoir été revue en zone agricole depuis plus de 50 ans. Échanges entre métapopulations impossibles en l'état

4. MENACES

MENACES GLOBALES POUR L'ESPÈCE

- Disparition, morcellement et assèchement de ses habitats de prédilections. Débroussaillage inadapté ou excessif des zones humides occupées. Arrachage, broyage et évacuation de tout ou partie de la bourdaine.

MENACES LOCALES IDENTIFIÉES

- Gestion excessive de sa plante hôte et traitement des rémanents de taille inadaptés.

5. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION

L'objectif principal est d'améliorer les connaissances sur la répartition actuelle de l'espèce, ainsi que de sa plante hôte (identification précise des sujets porteurs et de leur condition de développement et d'entretien). Sur la base de la répartition de la bourdaine, 10 sites potentiels ont été identifiés et devront faire l'objet de prospections ciblées (Figure 5).

Il s'agira ensuite d'évaluer la tendance actuelle des populations et de proposer, au besoin, une gestion adaptée sur les potentielles surfaces d'accueil (plus particulièrement dans les zones bénéficiant d'un statut de protection).

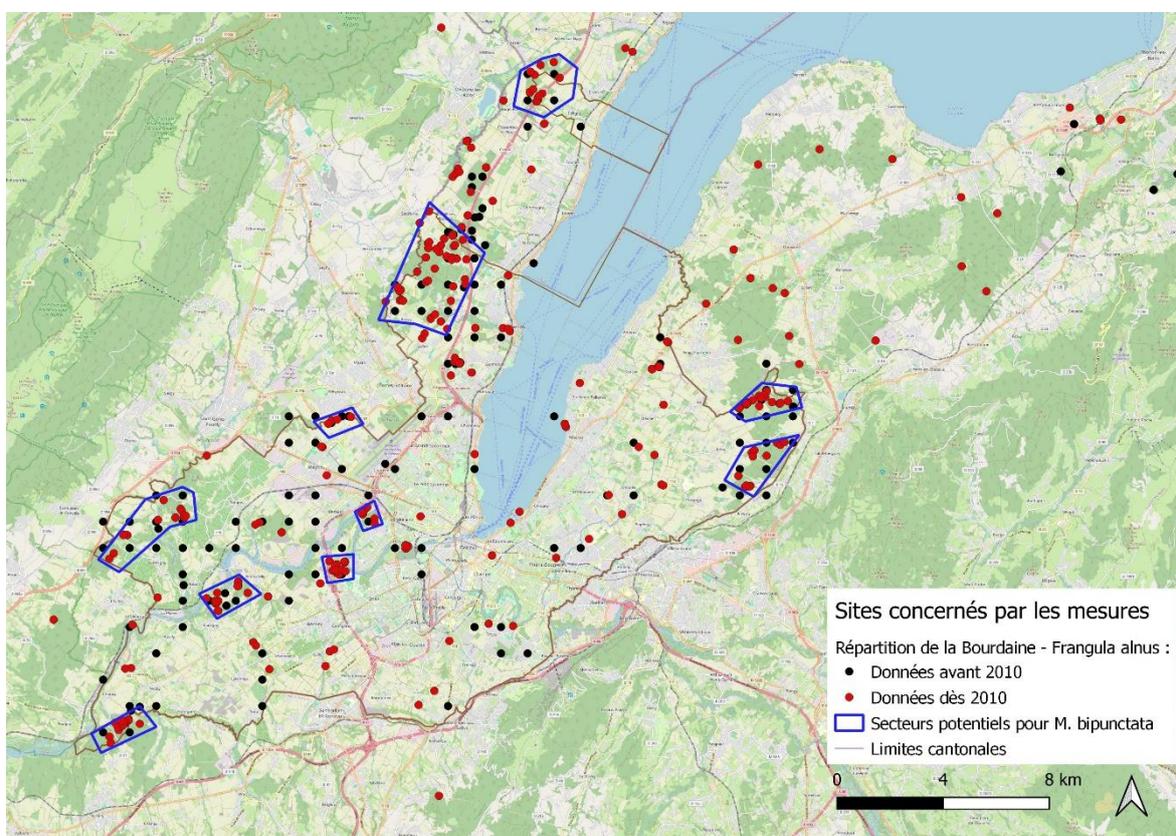


Figure 5. Carte des sites concernés par les mesures.

(modifié de © swisstopo 2023)



6. MESURES DE CONSERVATION

MESURES EN COURS

- Aucune mesure spécifique en cours pour cette espèce

MESURES À METTRE EN ŒUVRE

- Identification de nouveaux sites potentiels pour l'espèce sur la base de la répartition de sa plante-hôte *Frangula alnus*, en faire l'inventaire ciblé et cartographié précisément les pieds de *Frangula alnus* colonisés.
- Caractériser les mesures de gestion pratiquées dans les sites colonisés (nouveaux et historiques).
- Proposer de nouvelles mesures de gestion favorables à l'espèce et à sa plante hôte, ou recalibrer certaines mesures existantes.
- À moyen terme et selon les résultats des prospections : travailler au profit de couloirs de dispersion pour améliorer les échanges entre populations, en favorisant sa plante hôte.

CALENDRIER

Mesures	Début mise en œuvre	Fréquence	Secteurs géographiques	Responsables	Bilan
Identification de nouveaux sites potentiels, en faire l'inventaire ciblé et cartographié les pieds de <i>Frangula alnus</i> colonisés	Dès 2025	Échelonné sur 2 à 3 ans, puis selon opportunités	Canton, puis sites identifiés	PIBG	2028
Caractériser les mesures de gestion pratiquées dans les sites colonisés	Dès 2025	Chaque année	Sur les sites identifiés	OCAN, PIBG et exploitants	2028
Proposer de nouvelles mesures de gestion favorables à <i>M. bipunctata</i> et à sa plante hôte, ou recalibrer certaines mesures existantes	Dès 2026	Selon mise à jour des plans de gestion et opportunités	Sur les sites identifiés	OCAN, PIBG	2029
Travailler au profit de couloirs de dispersion pour améliorer les échanges entre populations en favorisant sa plante hôte	Dès 2027	Plantation de 2 à 3 arbres ou buissons/an	Canton et bassin genevois	OCAN, autres partenaires	2032

